



Les Nouvelles d'Andrest

Bulletin d'Informations Municipales n° 6 - Janvier 2016



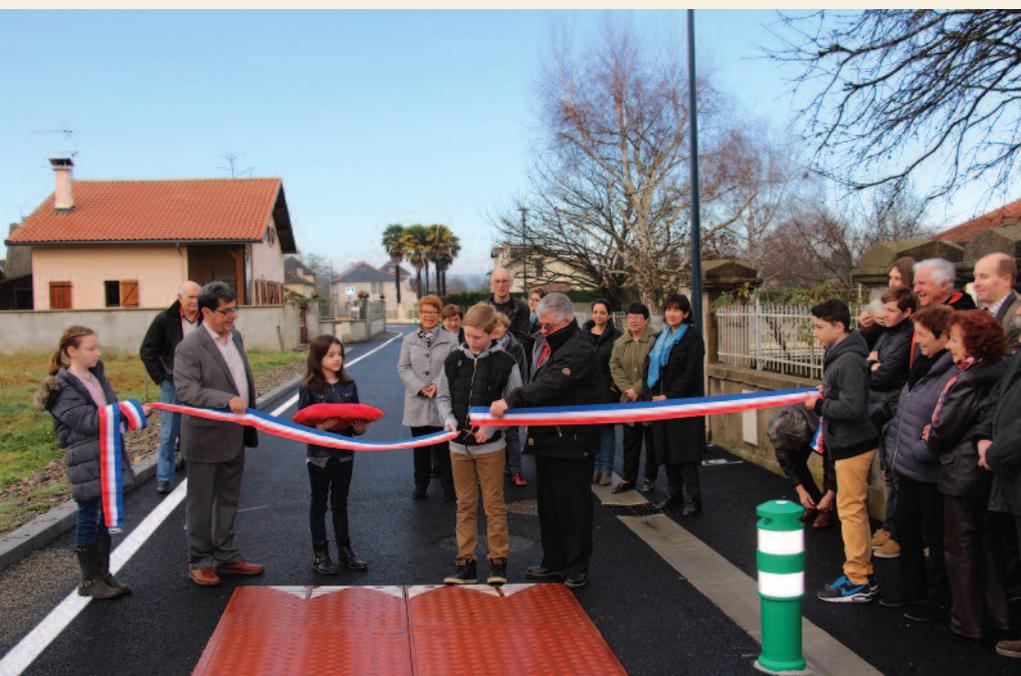
Cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal à la population

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

L'année 2015 et les drames qui l'ont traversée a changé la France. Il y a eu la peur mais aussi la résistance. On croyait les Français individualistes, ils se sont révélés nombreux dans la solidarité active et même dans un patriotisme moderne à l'opposé d'un nationalisme vieillot.

Cette réaction face à la barbarie nous encourage à poursuivre inlassablement la route de la tolérance, de la compréhension, mais aussi celle du respect des lois Républicaines. Ce chemin sera long car nous ne sommes pas tous identiques, mais, «en essayant de construire en soi-même, avec soi-même et autour de soi-même des relations humaines de qualité, avec des gens qui sont forcément très divers, on peut, petit à petit progresser sur le chemin bizarrement nommé aujourd'hui le "vivre-ensemble"».

(Jean-Marie PELT).



Inauguration de la rue Robespierre samedi 9 janvier

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une année 2016 apaisée mais lucide, beaucoup de bonheur et de réussite pour vous-même et tous vos proches.

Francis PLENACOSTE
Maire d'ANDREST

Accueil des nouveaux Andrestoïis

Pour la deuxième année, l'équipe municipale a accueilli les nouveaux arrivants sur la commune.

Une grande majorité, parmi la vingtaine de nouveaux foyers arrivés en 2015, a répondu à l'invitation.

A cette occasion, la Présidente de l'Accueil des Villes Françaises a présenté son association et Monsieur le Maire a projeté un court diaporama sur la commune, ses structures et ses activités.

Cette réunion s'est clôturée par des échanges conviviaux autour du « verre » de bienvenue.

Souhaitons une bonne intégration aux nouveaux Andrestoïis au sein de notre commune !



Le Père Noël est passé à Andrest

Malgré le soleil et la douceur du temps, le Père Noël a tenu ses engagements !



Ambiance assurée, joie, chants et bonne humeur !



Convivialité au repas de fin d'année du club d'Andrest Amitié

Nos aînés de plus de 80 ans n'ont pas été oubliés : 90 colis leur ont été distribués par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Animations de fin d'année

Un mois de décembre tout en spectacle et musique a ravi petits et grands. A commencer par la troupe théâtrale des Victambules qu'on ne présente plus. Voilà maintenant plus de 10 ans que cet atelier théâtre adultes animé par Pierre Pomès se renouvelle avec succès, tel « Rouges... fils d'Ecosse » dernière pièce en date jouée à la salle des fêtes !



Une fin d'année musicale aussi avec un concert de l'Indépendante dirigée par Régis Fourcade : un répertoire varié, avec les Old Musicos en première partie, puis l'Indépendante offrant à un public conquis des standards renommés comme « l'As des As », « Abba », ou encore « Get Lucky », musique électro d'un groupe masqué mondialement connus !

Un arbre pour le climat !

Alors que les chefs d'Etat se réunissaient au mois de décembre à Paris pour la COP 21, nos jeunes écoliers des classes de CM2 ont eux aussi, à leur échelle, effectué un geste pour la préservation de notre planète. Dans le cadre d'une initiative portée par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Ecologie, un arbre a ainsi été planté dans la cour de l'école. Un beau geste éco-citoyen !





Travaux et entretien des rivières

Pour prévenir des risques d'inondations, le syndicat mixte de gestion de l'Echez sollicite régulièrement l'entreprise Sanguinet avec son chargeur forestier équipé d'une pince à grumes afin d'enlever tous les embâcles (arbres, bois morts, déchets flottants...) qui peuvent obstruer la rivière. A Andrest, le dégrilleur de la digue des Garennes "pachère", le dégrilleur du gîte communal et les piles de pont représentent des points critiques et sont dégagés après chaque crue ou épisodes venteux.

La berge consolidée

A la suite d'une succession de crues importantes, un imposant dépôt de matériaux s'était accumulé en rive droite du canal des Garennes et une encoche d'érosion

s'était créée simultanément en rive opposée au droit d'une parcelle agricole.

Pour enrayer cette forte érosion, la commune a décidé de réaliser des travaux pour consolider la berge. La demande d'autorisation de travaux a été portée par le syndicat mixte de gestion de l'Echez. Une journée de pelle mécanique a été nécessaire pour déplacer l'atterrissement et stabiliser la berge érodée. Ce travail a exigé la mise en place de pieux en acacias "prélevés sur la forêt communale", de boutures de saule et semi de gazon superficiel.



Travaux

Dans un souci de sécurisation et de maîtrise de la vitesse pour la traversée de notre village, la Mairie, avec l'aide du Conseil Départemental, a fait réaliser trois plateaux traversants avec zones de limitation de vitesse à 30 km/h.

Le ralentisseur de l'entrée Nord de la RD 835 vient terminer les travaux d'aménagement pour la desserte de l'abribus. Quant à ceux du centre, ils viennent sécuriser l'accès au pôle multi-services et au centre-bourg.

En continuité à ces travaux, nous allons recréer le passage piétons au niveau de l'intersection des rues Robespierre et Théophile Gautier.



Nettoyons la nature

Le samedi 2 avril, nous renouvelons l'opération « nettoyons la nature » en partenariat avec le centre Leclerc. Retenez déjà cette date pour venir nous rejoindre nombreux dans cet acte citoyen ! Le rendez-vous sera fixé à 9 h aux Garennes.

Sécurité et stationnement autour de l'école.

Un dernier rappel : le stationnement et l'arrêt sur l'allée du 14 juillet sont strictement interdits. Vigilance, des contrôles de gendarmerie seront effectués !

Nuisances de chiens : STOP !

Chiens qui aboient et chiens qui errent dans les rues ou sur la route... cela suffit !

A la suite de nombreuses plaintes, nous rappelons qu'un arrêté municipal existe afin de faire respecter les règles de civisme et de bon voisinage. Si vous rencontrez un chien errant, la S.P.A. d'Aze-reix (05 62 32 80 80) peut intervenir si l'animal est au préalable enfermé ou tenu en laisse.

Urbanisme

La Mairie rappelle aux administrés que tout projet de construction (abri, clôture, garage, carport, véranda, modification extérieure : vélux, panneaux solaires, démolition) doit être signalé à la Mairie et faire l'objet, le cas échéant, d'une demande d'autorisation d'urbanisme.